



# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022**

Rapport de Gestion intermédiaire 2022 .....	3
Etats financiers consolidés intermédiaires.....	9
Notes aux comptes consolidés .....	14
Note 1 : Informations générales.....	14
Note 2 : Déclaration .....	14
Note 3 : Méthodes comptables.....	14
Note 4 : Indicateurs de performance alternatifs.....	17
Note 5 : Information sectorielle .....	18
Note 6 : Caractère saisonnier .....	18
Note 7 : Covenants bancaires.....	18
Note 8 : Dette financière nette .....	19
Note 9 : Dette fournisseurs .....	20
Note 10 : Instruments financiers.....	21
Note 11 : IFRS 9 : Dépréciation de créances commerciales .....	21
Note 12 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.....	21
Note 13 : Test de la valeur recouvrable des actifs courants et non-courants .....	22
Note 14 : Éléments non récurrents .....	23
Note 15 : Résultat fiscal.....	23
Note 16 : Dividendes payés .....	23
Note 17 : Transactions avec parties liées .....	23
Note 18 : Perspectives et justification de l'application des règles comptables de continuité .....	24
Note 19 : Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2022 .....	25
Rapport du commissaire au Conseil d'Administration de Fountain SA sur l'examen des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de 6 mois arrêtée au 30 juin 2022.	27

## Rapport de Gestion intermédiaire 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion intermédiaire consolidé du Groupe pour le premier semestre de l'exercice 2022, ainsi que les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 juin 2022.

La présentation des résultats respecte les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS. Les états financiers consolidés résumés intermédiaires sont établis sur base de principes comptables de continuité et en conformité à IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

### Corporate Governance

Suite à la décision du conseil d'administration du 18 juin 2018, ce dernier a fait usage des exemptions prévues par les articles 7:99 et 7:100 du Code des Sociétés et des Associations de faire assumer par le conseil d'administration les rôles du comité d'audit et du comité de nominations et de rémunérations.

Le conseil d'administration est composé de personnes compétentes en matière de gestion financière, de comptabilité et d'audit interne, de droit des sociétés et de corporate governance en les personnes d'Isabelle Devos, représentante permanente de la Sogepa s.a., et de Valérie Clar-Baïssas.

Isabelle Devos est diplômée en Administration des Affaires ainsi qu'en Cambisme et Finance internationale ; elle est Conseillère et Analyste de financement d'entreprises à la Sogepa et, en tant que représentante de la Sogepa, administrateur de plusieurs sociétés, cotées ou non.

Valérie Clar-Baïssas est diplômée d'une Haute Ecole de Commerce (Sciences-Po) avec majeure en économie, finance et fiscalité ainsi que d'une maîtrise en business international de l'Université Paris IX Dauphine (Paris) et Group Financing Director du groupe Econocom.

Compte tenu du non-renouvellement des mandats de 2 administrateurs indépendants et de la nomination d'un nouvel administrateur indépendant lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai dernier, le conseil d'administration est actuellement composé de 5 administrateurs dont 2 indépendants. Le recrutement d'un 3<sup>ème</sup> administrateur indépendant est envisagé par le conseil d'administration pour se conformer au Code de Gouvernance belge 2020.

### Déclaration des personnes responsables

La société DARE Consulting s.r.l., représentée par Monsieur Frédéric Tiberghien, Président, Monsieur Michel Milcent, CEO, et la société VanGils Consulting b.v., représentée par Monsieur Pierre Gillis, CFO, attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, que, à leur connaissance, les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis conformément à la norme IAS 34, respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la

négociation sur un marché réglementé dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

## Résultats du 1er semestre de l'exercice 2022

Malgré les mesures de télétravail encore maintenues en France et en Belgique sur les 2 premiers mois de l'année, Fountain a poursuivi son plan de transformation, de dynamisation commerciale et d'optimisation des coûts lui permettant d'enregistrer des résultats semestriels en nette progression et en avance sur son plan financier 2022-2026.

Le chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre 2022 s'affiche ainsi à 12.036 K€ en hausse de 1.771 K€ soit +17,3% par rapport au 1er semestre 2021.

Dans un contexte inflationniste, Fountain a également réussi à contenir ses coûts d'exploitation et à limiter la hausse de ceux-ci par rapport à 2021.

Il en résulte un cash-flow d'exploitation ajusté, i.e. avant prise en charge des honoraires liés à l'acquisition de la société Javry srl pour 131 K€, pour le 1er semestre de l'exercice 2022 de 1.002 K€ à comparer au montant de 123 K€ en 2021.

Le résultat net consolidé à fin juin 2022 s'élève à -26 K€, à comparer à -1.017 K€ au 1er semestre 2021. Le résultat du premier semestre 2021 à été corrigé de 89 K€ par rapport au résultat publié de -1.105 K€ (voir note 3 : Retraitement des résultats au 30 juin 2021).

La dette financière brute consolidée au 30 juin 2022 s'élève à 9,5 M€ contre 10,1 M€ au 31 décembre 2021, soit une diminution de 0,6 M€ résultant de remboursements effectués au 1<sup>er</sup> semestre 2022 pour 1,3 M€ et des accords de financements obtenus en 2022 pour 0,6 M€. Les nouveaux accords de financement obtenus en début 2022 sont pour l'essentiel les plans de paiement étalés des dettes sociales de Fountain s.a. et de Fountain Benelux s.a. relatives au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour 0,3 M€ et des nouveaux contrats de locations de biens pour 0,4 M€.

Compte tenu d'une position de trésorerie de 1,3 M€ au 30 juin 2022 en baisse de 1,0 M€ par rapport au 31 décembre 2021, la dette financière nette s'élève au 30 juin 2022 à 8,2 M€, en hausse de 0,3 M€ par rapport au 30 juin 2021.

Au 30 juin 2022, le nombre total de titres représentant le capital social de la société Fountain s.a. est de 4.981.079 actions et reste inchangé par rapport au 31 décembre 2021. A cette même date, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 62 K€ en baisse de 26 K€ par rapport au montant de 88 K€ au 31 décembre 2021.

Au premier semestre 2022, aucun changement n'est intervenu dans le périmètre de consolidation.

## Évènements importants survenus au cours du premier semestre 2022

En date du 23/02/2022, les sociétés Fountain s.a. et Fountain Benelux s.a. ont obtenu de l'administration sociale belge des plans de paiement étalé des dettes sociales relatives au quatrième trimestre 2021 pour les montants de respectivement 140 K€ et 122 K€.

En mars 2022, l'accord de moratoire de 12 mois sur les remboursements des dettes d'emprunts à ING et BNPPF a été formalisé et confirme les discussions préalables tenues en décembre 2021. Pour rappel, cet accord, les 4 échéances trimestrielles de décembre 2021 à septembre 2022 pour un total de 714 K€ sur les anciens crédits ont été reportées à la période de juin 2023 à mars 2024 et les 4 échéances

trimestrielles de mars 2022 à décembre 2022 pour un total de 125 K€ sur les nouveaux crédits de 2020/2021 ont été réévaluées sur les échéances trimestrielles de remboursement de mars 2023 à décembre 2025.

En parallèle, en mars 2022, l'accord de moratoire de 12 mois sur les remboursements des dettes d'emprunts à Sogepa a été formalisé et confirme les discussions préalables tenues en décembre 2021. Pour rappel, cet accord, les 4 échéances trimestrielles de décembre 2021 à septembre 2022 pour un total de 187 K€ sur les anciens crédits ont été reportées à la période de juin 2023 à mars 2024 et les 4 échéances trimestrielles de mars 2022 à décembre 2022 pour un total de 156 K€ sur les nouveaux crédits de 2020/2021 ont été réévaluées sur les échéances trimestrielles de remboursement de mars 2023 à décembre 2025.

Le 22 avril 2022, Fountain a annoncé la signature d'une lettre d'offre exclusive sans engagement pour l'acquisition de la totalité des actions de la société Javry SRL active, tout comme Fountain, sur le marché des services de boissons chaudes pour les sociétés (office coffee services, B2B).

Le 21 juin 2022, Fountain a annoncé l'acceptation par les actionnaires de Javry SRL de son offre pour l'acquisition de Javry ainsi que les conditions de prix de cette acquisition et l'organisation d'une augmentation de capital pour le financer. Le prix d'acquisition est composé d'un paiement upfront au moment du rachat effectif des actions à savoir le 1<sup>er</sup> juillet, date effective de la prise de contrôle et d'earn-out basés sur les résultats de 3 prochains années. Les détails de cette augmentation de capital sont rappelés ci-dessous.

## **Évènements importants survenus après la clôture de la situation semestrielle**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022, Fountain a signé une convention d'achat de la totalité des actions de la société Javry SRL avec transfert de propriété des actions immédiat. Le prix d'acquisition des actions de Javry est composé (i) d'un paiement initial de 861.275,00 € au moment de l'achat effectif des actions le 1<sup>er</sup> juillet 2022 en contrepartie du transfert de propriété des actions à la même date et (ii) de 3 earn-outs successifs estimés globalement à 1.293.090 € en fonction du chiffre d'affaires et EBITDA des 3 exercices 2022, 2023 et 2024, soit un prix total estimé de 2.154.365,00 € avec un maximum de 2.491.262,00 €.

Le paiement initial a été effectué avec la trésorerie disponible mais, pour financer ce paiement, la Société a envisagé de procéder à une augmentation de capital réservée à certains actionnaires existants et d'autres investisseurs privés uniquement. Les nouvelles actions à émettre seront au nombre maximum de 996.214, i.e. moins de 20% du nombre d'actions constituant l'actuel capital souscrit. Cette limitation du nombre d'actions à émettre permet de ne pas émettre de prospectus. Cette exemption de prospectus liée à la limite de 20% ci-avant s'applique sur une période de 12 mois, impliquant qu'aucune autre action que celles à émettre n'a été émise au cours des 12 derniers mois. Sur base d'un cours moyen pondéré des transactions des 30 derniers jours de 1,15 € par action au 20 juillet 2022, le montant de l'augmentation de capital sera, en fonction du cours, de 1.145.646,10 €. Il couvrirait dès lors le paiement initial de 861.275,00 € payé pour l'acquisition des actions de Javry et apporterait des moyens supplémentaires d'investissement à la Société à concurrence de 284.371,10 €.

Le 05 août 2022, Fountain a effectivement convoqué une assemblée générale extraordinaire le 06 septembre 2022 pour la réalisation d'une augmentation de capital par la création de maximum neuf cent nonante six mille deux cent quatorze (996.214) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, de même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir de la souscription, émises au cours moyen pondéré des transactions en bourse des 30 jours précédant l'assemblée générale. Un montant maximal de 502.941,29 € (Cinq

cent deux mille neuf cent quarante et un euros et vingt-neuf cents) sera incorporé au capital pour le porter de 2.514.710,98 € (Deux millions cinq cent quatorze mille sept cent dix euros et nonante-huit cents) à maximum 3.017.652,27 € (Trois millions dix-sept mille six cent cinquante-deux euros et vingt-sept cents), et le solde sera affecté à la prime d'émission.

Dans le cadre de cette opération, conformément à l'article 7:179, § 1er du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration a rédigé en date du 29 juillet 2022 un rapport sur l'augmentation de capital, qui justifie spécialement le prix d'émission et décrit les conséquences de l'opération sur les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires. Conformément aux articles 7:191, alinéa 2 et 7:193 §1er, alinéas 1 et 2 du Code des sociétés et des associations, ce rapport justifie par ailleurs explicitement les raisons de la suppression du droit de préférence, indique quelles en sont les conséquences pour les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires, mentionne l'identité des bénéficiaires de la suppression du droit de préférence et justifie en détail l'opération et le prix d'émission au regard de l'intérêt social, en tenant compte en particulier de la situation financière de la Société, de l'identité des bénéficiaires, de la nature et de l'importance de leur apport.

En vertu des mêmes articles, le commissaire a établi en date du 2 août 2022 un rapport dans lequel il évalue si les données financières et comptables contenues dans le rapport du conseil d'administration sont fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter sur la proposition d'augmentation du capital. Conformément aux articles 7:191, alinéa 3 et 7:193 §1er, alinéa 3 du Code des sociétés et des associations, il évalue également si les données financières et comptables contenues dans le rapport que le conseil d'administration a établi sont fidèles et suffisantes dans tous leurs aspects significatifs pour éclairer l'assemblée générale appelée à voter sur la proposition de suppression du droit de préférence et donne une évaluation circonstanciée de la justification du prix d'émission.

Ces 2 rapports ont été publiés en annexe de la convocation sur les sites internet de la FSMA <https://www.fsma.be/fr/stori> et de la société [www.fountain.eu](http://www.fountain.eu).

Le 6 septembre 2022, l'assemblée générale extraordinaire convoquée a constaté que le quorum nécessaire pour voter sur les points à l'ordre du jour n'était pas atteint et a décidé de reporter la décision sur ces points à une seconde assemblée générale extraordinaire le 14 octobre 2022 avec le même ordre du jour pour laquelle un quorum de voix votantes n'est plus requis. La convocation à cette assemblée générale extraordinaire et les documents annexes à cette dernière ont été publiés dans les formes et délais requis par le CSA.

Le 9 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé une avance de trésorerie de Frédéric Tiberghien, actionnaire et représentant de Dare-Consulting SRL, présidente du conseil d'administration, pour un montant de 200 K€ et de Raja-Invest BV, administrateur exécutif, pour 150 K€ et ce afin de renforcer la trésorerie de Fountain après le paiement up-front des actions Javry au 1<sup>er</sup> juillet 2022 dans l'attente de la concrétisation de l'augmentation de capital.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 30 juin 2022.

## **Perspectives et justification de l'application des règles comptables de continuité**

La redynamisation des actions commerciales initiée en 2021 continue clairement à porter ses fruits. Aussi bien les ventes récurrentes de consommables que le volume des placements des machines à café et des fontaines à eau auprès de nouveaux clients ont soutenu la croissance du chiffre d'affaires. Le management est confiant sur la poursuite de cette tendance au dernier quadrimestre 2022 et en 2023 et ce, notamment, grâce à un renforcement des forces de ventes de la société.

A partir du 1er juillet 2022, Fountain intégrera également dans son périmètre de consolidation la société Javry qu'elle a acquis à 100% à cette date. Javry contribuera à la croissance de Fountain en termes de chiffre d'affaires et également d'Ebitda. En effet, la société a réalisé au 30 juin 2022 une croissance de l'ordre de 290 K€ ou de 49% de son chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2021 et son Ebitda sur la même période s'est clôturé à 197 K€.

Javry SRL est une société belge fondée en 2015 qui propose aux entreprises et aux particuliers des cafés sourcés en direct, issus d'une filière éthique et écologique. Pour les professionnels, Javry propose également des formules de location de machine à café ainsi qu'un service de très haute qualité, facilité par la digitalisation des interactions et des processus.

Comme indiqué ci-avant, Fountain procède actuellement à une augmentation de capital par l'émission de maximum 996.214 actions nouvelles à émettre au cours moyen des transactions des 30 derniers jours précédant la décision effective de l'augmentation de capital. Cette opération est destinée à couvrir le paiement initial effectué pour le prix d'achat des actions de la société Javry, earn-outs non compris, ainsi qu'à renforcer la trésorerie de la Société si le prix d'émission des nouvelles actions s'avère supérieur à 0,86€

Ces points sont développés dans la note 14 relatives aux perspectives et à l'application des règles comptables de continuité.

Il convient également de noter que ces prévisions n'échappent toutefois pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport annuel au 31 décembre 2021 et aux risques liés au contexte actuel d'inflation.

## Opérations avec les parties liées

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.

Pour rappel, les responsabilités des comités de nomination et rémunérations et d'audit ont été reprises directement par le conseil d'administration.

Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ mis en place le 30 juin 2015 pour un montant de 300 K€ remboursable le 31 décembre 2021 a été modifié en octobre 2020 pour étaler son remboursement par trimestrialités égales sur la période du 31 mars 2022 au 31 décembre 2025. Par moratoire approuvé le 24 décembre 2021 et signé le 11 mars 2022, le plan de remboursement a été reporté à la période du 31 mars 2023 au 31 décembre 2025.

Les prêts de l'administrateur Sogepa, elle-même représentant la Région Wallonne, octroyés en 2014 sont remboursés conformément aux conventions et ont une valeur de 388 K€ au 30 juin 2021. De plus, un prêt complémentaire de la Sogepa a été mis en place le 29 janvier 2021 pour un montant de 625 K€. Par avenant du 29 mars 2022, le plan de remboursement des dernières échéances de décembre 2021 à mars 2024 du prêt initial de la Région Wallonne a été reporté à la période de décembre 2022 à mars 2024 et le plan de remboursement du nouveau prêt de 625.000 € de 2020 initialement prévu de mars 2022 à décembre 2025 a été reporté sur la période de mars 2023 à décembre 2025.

Le 15 avril 2022, le conseil d'administration a confié à son président, Dare Consulting srl, représentée par Frédéric Tiberghien, la mission de gestion du projet d'acquisition de Javry par Fountain moyennant facturation de ses prestations au taux journalier de 1.250 €. Dans ce contexte, Dare Consulting srl a facturé Fountain un montant total d'honoraires de 12.500 € pour 10 jours de prestations. Après analyse, le conseil d'administration a considéré que l'opération était une opération habituelle et répondait aux conditions et garanties normales de marché pour les opérations de même nature et que dès lors la procédure de l'article 7 :97 ne trouvait pas à s'appliquer.

Le 9 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé des avances temporaires de trésorerie de Frédéric Tiberghien, représentant de Dare Consulting srl, présidente du conseil d'administration, et de Raja-Invest bv, administrateur exécutif, pour respectivement 200 K€ et 150 K€ pour renforcer la trésorerie de Fountain dans l'attente de la réalisation de l'augmentation de capital en cours. Ces avances de trésorerie ont été faites pour une durée de 2 mois à compter du 26 août 2022 sans intérêt et avec 4% d'intérêt au-delà de la période prévue de 2 mois si ces avances devaient être prolongées. Après analyse, le conseil d'administration a également considéré que l'opération était une opération habituelle et répondait aux conditions et garanties normales de marché pour les opérations de même nature et que dès lors la procédure de l'article 7 :97 ne trouvait pas à s'appliquer.


Le Conseil n'a eu à connaître de résolutions mettant en cause les dispositions de l'article 7:97 du Codes des Sociétés et Associations.

\*\*\*

*Braine-l'Alleud, le 28 septembre 2022, pour le Conseil d'Administration,*

DocuSigned by:  
  
9200DBB5A3034EA...

DARE Consulting s.r.l.  
représenté par Frédéric Tiberghien  
Président

DocuSigned by:  
  
6E99E7701F154DA...

Raja-Invest B.V.  
représenté par Bruno Berlangé  
Administrateur



## Etats financiers consolidés intermédiaires

Etat de situation financière (K€)	note	Jun-22	dec-2021
<b>ACTIFS</b>			
<b>I. ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>9.041</b>	<b>9.202</b>
<b>1. Immobilisations corporelles</b>		<b>3.802</b>	<b>3.936</b>
1.1 Terrains et constructions		1.791	2.129
1.2 Installations, machines et outillage		0	0
1.3 Véhicules		826	760
1.4 Mobilier et matériel de bureau		254	245
1.6 Autres immobilisations corporelles		931	802
<b>2. Immobilisations incorporelles</b>		<b>1.901</b>	<b>1.943</b>
2.1 Goodwill de consolidation		1.649	1.649
2.2 Fonds de commerce		112	154
2.3 Autres immobilisations incorporelles		140	140
dont logiciel informatique SAP		140	140
<b>3. Actifs d'impôts différés</b>	15	<b>3.157</b>	<b>3.143</b>
<b>4. Autres immobilisations financières</b>		<b>181</b>	<b>180</b>
4.1 Actions			
4.2 Titres, autres que des actions			
4.3 Prêts			
4.4 Autres actifs financiers		181	180
<b>II. ACTIFS COURANTS</b>		<b>6.319</b>	<b>6.359</b>
<b>5. Stocks</b>		<b>1.921</b>	<b>1.609</b>
<b>6. Autres actifs financiers courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
6.1 Titres autres que actions			
<b>7. Actifs d'impôts exigibles</b>		<b>96</b>	<b>49</b>
<b>8. Clients et autres débiteurs (courants)</b>	11	<b>2.849</b>	<b>2.325</b>
8.1 Clients		2.839	2.305
8.2 Autres débiteurs		10	20
<b>9. Paiements d'avance, courants</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10. Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	8	<b>1.264</b>	<b>2.242</b>
<b>11. Autres actifs courants</b>		<b>189</b>	<b>135</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>15.361</b>	<b>15.562</b>

Etat de situation financière (K€)	note	Jun-22	dec-2021
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>I. TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>A . Capitaux propres</b>			
1. Capital libéré		2.159	2.159
2. Réserves		-2.097	-2.071
2.1. Réserves consolidées		-2093	-2.065
2.2. Réserves de réévaluation			-1
2.3 Ecart de conversion		-4	-5
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>62</b>	<b>88</b>
B. Intérêts non contrôlés			
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>62</b>	<b>88</b>
<b>II. PASSIFS</b>			
<b>A. Passifs non courants</b>		<b>5.700</b>	<b>6.026</b>
3. Passifs non courants portant intérêts	8	5.079	5.384
4. Provisions non courantes		17	17
5. Obligations non courantes résultant des avantages postérieurs à l'emploi		521	521
6. Instruments de couvertures non-courants		0	2
7. Passifs d'impôts différés		0	
8. Fournisseurs et autres créditeurs non-courants		0	0
9. Autres passifs non-courants		83	102
<b>B. Passifs courants</b>		<b>9.599</b>	<b>9.448</b>
10. Passifs courants portant intérêts	8	4.384	4.725
10.1. Passifs non courant à rembourser dans les 12 mois		2.949	3.294
10.2. Passifs courant à rembourser dans les 12 mois		0	0
10.3. Passifs courants renouvelables		1.436	1.430
11. Provisions courantes		0	0
12. Passifs d'impôts exigibles		343	427
13. Fournisseurs et autres créditeurs courants	8 9	4.516	3.873
14. Autres passifs courants		356	424
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>15.361</b>	<b>15.562</b>



The Good Mood Supplier

ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K EUR)	note	Jun-22	juin -21 retraité	juin -21 publié
<b>1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>12.036</b>	<b>10.265</b>	<b>10.265</b>
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	12	12.036	10.265	10.265
1.6. Autres revenus opérationnels			0	
<b>2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>		<b>214</b>	<b>125</b>	<b>125</b>
2.1. Intérêts				
2.2. Autres produits opérationnels		214	125	125
<b>3. CHARGES OPERATIONNELLES</b>		<b>-12.185</b>	<b>-11.493</b>	<b>-11.493</b>
3.1. Matières premières et consommations utilisées		-4.053	-3.512	-3.512
3.2. Variation de stocks de produits finis et de travaux en cours				
3.3. Frais de personnel		-4.528	-4.407	-4.407
3.4. Dotations aux amortissements		-783	-1.095	-1.095
3.5. Pertes de valeur		-21	-34	-34
dont pertes de valeur sur stocks		-16	-44	-44
dont pertes de valeur sur clients		-5	10	10
dont perte de valeur autres actifs corporels			0	
3.6. Autres charges opérationnelles		-2.800	-2.446	-2.446
3.6.1. dont dotations/reprises de provision		-1		0
3.6.2. dont autres charges opérationnelles non cash		0		0
3.6.3. dont autres charges opérationnelles cash		-2799	-2445	-2445
<b>4. RESULTAT OPERATIONNEL (EBIT)</b>		<b>65</b>	<b>-1.103</b>	<b>-1.103</b>
5. CHARGES FINANCIERES		-91	-109	-109
Dont frais financiers (charges de dettes)		-91	-109	-109
<b>6. PROFIT (PERTE) SUR INVESTISSEMENTS (INSTRUMENTS FINANCIERS SAUF COUVERTURE)</b>			0	
<b>7. RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>-26</b>	<b>-1.213</b>	<b>-1.213</b>
<b>8. CHARGES (-)/ PRODUITS (+) D'IMPOTS</b>	3-15	0	196	107
<b>9. RESULTAT APRES IMPOTS PROVENANT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b>		<b>-26</b>	<b>-1.017</b>	<b>-1.105</b>
<b>10. RESULTAT APRES IMPOTS DES ACTIVITES ABANDONNEES</b>				
<b>11. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-26</b>	<b>-1.017</b>	<b>-1.105</b>
11.1. Attribuable aux intérêts non contrôlés				
11.2. Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère		-26	-1.017	-1.105
<b>12. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</b>		<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
<b>Autres éléments non reclassés en résultat ultérieurement</b>				
12.1 Ecart de conversion		0	4	0
<b>13 . RESULTAT TOTAL GLOBAL DE L'EXERCICE ( Part Société Mère)</b>		<b>-26</b>	<b>-1.013</b>	<b>-1.105</b>
<b>I. RESULTAT PAR ACTION</b>				
<b>Nombre d'actions</b>		<b>4.981.079</b>	<b>4.981.079</b>	<b>4.981.079</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		4.981.079	4.981.079	4.981.079
<b>1. Résultat de base pondéré par action</b>				
1.1. Résultat de base pondéré par action provenant des activités poursuivies		-0,01	-0,20	-0,22
<b>Nombre d'actions diluées</b>		<b>4.981.079</b>	<b>4.981.079</b>	<b>4.981.079</b>
<b>1. Résultat dilué par action</b>				
1.1. Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies		-0,01	-0,20	-0,22



The Good Mood Supplier

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en K EUR)</b>	<b>Jun-22</b>	<b>juin -21 retraité</b>	<b>juin -21 publié</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>			
Résultat total global de l'exercice de l'exercice	-26	-1.017	-1.105
Dotations aux amortissements	783	1.095	1.095
Dotation aux réductions de valeur	21	34	34
Dotation aux provisions	0	0	0
Profits (pertes) de change (-)	0	0	0
Financier	91	109	109
Taxes	0	-196	-107
<b>EBITDA (1)</b>	<b>869</b>	<b>25</b>	<b>25</b>
Profit (perte) sur cessions d'actif (-)	-11	-22	-22
Production immobilisée	0		
Financier	-91	-107	
Augmentation (diminution) des éléments différés	-16	-20	-127
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>751</b>	<b>-124</b>	<b>-124</b>
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>			
Variation des créances	-524	-561	-561
Variation des stocks	-327	134	134
Variation des comptes de régularisation actif	-54	-50	-50
Variation des dettes commerciales	566	328	328
Variation des dettes fiscales et sociales	-49	1019	1019
Variation des autres dettes	-12	10	10
Variation des comptes de régularisation passif	-68	61	61
<b>Variation du besoin en fonds de roulement (augmentation -)</b>	<b>-468</b>	<b>941</b>	<b>941</b>
<b>TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>283</b>	<b>817</b>	<b>817</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles (-)	-22	-9	-9
Acquisitions d'immobilisations corporelles (-)	-264	-208	-208
Cessions d'immobilisations corporelles (+)	8	30	30
Cautions versées (-)		26	26
<b>Trésorerie d'investissement</b>	<b>-278</b>	<b>-161</b>	<b>-161</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>			
Augmentation (diminution) de capital			
Nouveaux financements	263	1141	1141
Remboursements sur financements	-720	-481	-481
Remboursements sur dettes de location	-551	-617	-617
Financements sur factoring - variation	5	-38	-38
Divers	21	4	4
<b>Trésorerie de financement</b>	<b>-983</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-978</b>	<b>665</b>	<b>665</b>
<b>RECONCILIATION DES COMPTES DE DISPONIBLE</b>			
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>2242</b>	<b>2.619</b>	<b>2.619</b>
Variation de trésorerie	-978	665	665
<b>Solde de clôture (*)</b>	<b>1264</b>	<b>3.284</b>	<b>3.284</b>
(*) composé de :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.264	3.283	3.283

	Notes	Capital social	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde de clôture au 31/12/2020 (retraité)</b>		2.159	-221	1.938	0	1.938
Augmentation de capital				0		0
Diminution capital						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice	3		-1.017	-1.017		-1.017
Profit non comptabilisé en compte de résultats (IRS - conversion devises étrangères)				0		0
Autres augmentations (diminutions)			-4	-4		-4
<b>Solde au 30/06/2021 (retraité)</b>		2.159	-1.242	917	0	917

	Notes	Capital social	Autres réserves	Parts des actionnaires Fountain	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Solde de clôture au 31/12/2021</b>		2.159	-2.071	88	0	88
Augmentation de capital				0		0
Diminution capital						0
Dividendes						0
Résultat net de l'exercice			-26	-26		-26
Profit non comptabilisé en compte de résultats (ex: conversion devises étrangères)				0		0
Autres augmentations (diminutions)						0
<b>Solde de clôture au 30/06/2022</b>		2.159	-2.097	62	0	62

## Notes aux comptes consolidés

### **Note 1 : Informations générales**

Fountain S.A. est une société anonyme de droit belge, dont les principaux actionnaires sont mentionnées en note 28 des états financiers annuels consolidés 2021. L'adresse du siège social de la société est :  
Avenue de l'Artisanat 17 - 1420 Braine-l'Alleud  
Registre des personnes morales Nivelles  
TVA: BE 0412.124.393

### **Note 2 : Déclaration**

La société DARE Consulting s.r.l., représentée par Monsieur Frédéric Tiberghien, Président, Monsieur Michel Milcent, CEO, et la société VanGils Consulting, représentée par Monsieur Pierre Gillis, CFO, attestent, conformément à l'article 12 de l'AR du 14 novembre 2007, que, à leur connaissance, les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis conformément à la norme IAS 34, respectent les modes de comptabilisation et les critères d'évaluation prévus par les normes IAS / IFRS et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de Fountain S.A. et des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation.

Ils attestent également le fait que, à leur connaissance, le rapport de gestion contient un exposé fidèle des informations exigées par les obligations légales des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé dont notamment celles relatives à l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

### **Note 3 : Méthodes comptables**

#### **Principes de consolidation**

Les comptes consolidés intègrent les comptes de FOUNTAIN S.A. ainsi que ceux de toutes les entreprises qu'elle contrôle directement ou indirectement après élimination des transactions réciproques. Les comptes consolidés sont préparés en accord avec les règles des IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne et les interprétations publiées par l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretation Committee).

Les états financiers intermédiaires consolidés pour la période de 6 mois close le 30 juin 2022 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » et doivent être lus en relation avec les derniers états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un audit complet mais d'un examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Ils ne comprennent pas toutes les informations nécessaires à un jeu complet d'états financiers selon les normes IFRS. Ils comprennent toutefois une sélection de notes expliquant les événements et opérations significatives en vue d'appréhender les modifications intervenues dans la situation financière et la performance du Groupe depuis les derniers états financiers. Les chiffres sont présentés en milliers d'euros (K€).

## Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cet exercice toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE, pertinentes pour ses activités et applicables à son exercice comptable démarrant le 1er janvier 2022. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 30 juin 2022.

### Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2022:

- Amendement à IFRS 16 Contrats de location : Allègements de loyer liés à la COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er avril 2021)
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018–2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)

Normes et interprétations émises, mais non encore applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2022:

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance: Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers : classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe.



The Good Mood Supplier

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer anticipativement les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 30 juin 2022 et/ou pas encore approuvés par l'UE au 30 juin 2022. Aucun impact significatif n'est attendu lors de l'application de ceux-ci.

#### Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés dont le Groupe détient le contrôle sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Aucun changement de périmètre n'est intervenu durant le premier semestre 2022.

#### Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées au 30 juin 2022 sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2021.

Le Groupe a procédé à la revue des durées d'amortissement des machines mises en location auprès de clients, en fonction d'une analyse du département technique de leur durée de vie et notamment des possibilités de reconditionnement avant une nouvelle période de location. En conséquence, les durées de vies (auparavant estimées à 5 ans) s'établissent comme suit :

- machines à capsule : durée de vie de 4 ans
- machines susceptibles d'être reconditionnées : durée de vie initiale de 4 ans, amortissement jusqu'à la valeur résiduelle estimée par le département technique, généralement de 30% de la valeur à neuf. Une durée de vie additionnelle et donc un nouveau plan d'amortissement est démarré en cas de reconditionnement, voir ci-dessous
- machines d'occasion ou reconditionnées : durée de vie de 4 ans, sauf machines à cartouche, durée de vie de 3 ans. La valeur résiduelle est considérée nulle lors d'utilisations multiples dans plusieurs contrats de location.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels à la date d'arrêt des états financiers. Les estimations et hypothèses les plus significatives concernent notamment :

- L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs courants et non courants
- L'appréciation du niveau de risque pour déterminer le montant des provisions pour risques et charges
- La charge d'impôt (courante et différée) est calculée pour les comptes consolidés semestriels en appliquant au résultat comptable de la période le taux d'impôt moyen annuel estimé pour l'année fiscale en cours pour chaque entité ou groupe fiscal.

#### Retraitement des résultats au 30 juin 2021

Comme indiqué dans le rapport annuel 2021, lors de l'établissement des comptes consolidés 2021, il est apparu que, pour la détermination en 2019 et 2020 des actifs d'impôts différés sur pertes antérieures déductibles fiscalement, le plafonnement annuel de déductibilité, n'avait, par erreur, pas été appliqué





The Good Mood Supplier

pour 2 filiales. Pour rappel, ces actifs d'impôts différés sur pertes fiscales sont calculés sur un horizon de 5 ans en fonction des prévisions de résultats taxables au cours de cette période.

En conséquence, l'ouverture et la clôture des comptes 2020 ont été retraitées pour corriger ces erreurs, conformément aux prescriptions de la norme IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs.

Cette révision a été expliquée dans notre rapport annuel 2021. L'impact cumulé de cette correction sur la clôture des comptes 2020 s'élève à -436 K€.

Cette révision a également un impact sur les comptes consolidés au 30 juin 2021. Cet impact s'élève à -347 K€ sur les capitaux propres au 30 juin 2021 et +89 K€ sur le résultat net du premier semestre 2021. Il s'ensuit que, à fin juin 2021, les capitaux propres au 30 juin 2021 révisé s'élèvent à 917 K€ par comparaison au montant de 1.265 K€ publié le 24 septembre 2021 et le résultat révisé est -1.017 K€ par comparaison au résultat publié de -1.105 K€.

## Etat de situation financière (K€)

	30/06/2021 révisé	30/06/2021 publié	Ecart	31/12/2020 révisé	31/12/2020 publié	Ecart
<b>3. Actifs d'impôts différés</b>	<b>3.214</b>	<b>3.561</b>	<b>-347</b>	<b>2.998</b>	<b>3.435</b>	<b>-436</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16.980</b>	<b>17.326</b>	<b>-347</b>	<b>15.472</b>	<b>15.909</b>	<b>-436</b>
<b>A . Capitaux propres</b>						
1. Capital libéré	2.159	2.159	0	2.159	2.159	0
1.1. Capital social	2.159	2.159	0	2.159	2.159	0
2. Réserves	-1.243	-895	-347	-222	214	-436
2.1. Réserves consolidées	-1.237	-889	-347	-217	219	-436
2.2. Réserves de réévaluation	-1	-1	0	-1	-1	0
2.3 Ecart de conversion	-5	-5	0	-4	-4	0
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>	<b>917</b>	<b>1.265</b>	<b>-347</b>	<b>1.938</b>	<b>2.374</b>	<b>-436</b>

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL (en K EUR)

	30/06/2021 révisé	30/06/2021 publié	Ecart
<b>8. CHARGES (-)/ PRODUITS (+) D'IMPOTS</b>	<b>196</b>	<b>108</b>	<b>89</b>
<b>11. RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-1.017</b>	<b>-1.105</b>	<b>89</b>
Résultat de base pondéré par action provenant des activités	-0,20	-0,22	
Résultat dilué par action provenant des activités poursuivies	-0,20	-0,22	

## Note 15: Impôts sur le résultat

	30/06/2021 révisé	30/06/2021 publié	Ecart
Impôts courants	-18	-18	0
Charge (-) / produit (+) d'impôts différés	214	126	89
	<b>196</b>	<b>108</b>	<b>89</b>
Impôts différés total liés aux différences temporaires	1.260	1.260	0
Pertes fiscales à reporter	3.305	3.305	0
Pertes fiscales non reconnues	1.352	1.004	347
Pertes fiscales à reporter reconnues	1.953	2.301	-347
<b>Situation nette</b>	<b>3.214</b>	<b>3.561</b>	<b>-347</b>

## Note 4 : Indicateurs de performance alternatifs

Afin de mieux refléter sa performance opérationnelle, le Groupe utilise des APM ; il s'agit d'un indicateur de performance alternatif ou « Alternative Performance Measures ». Ces APM sont des indicateurs de performance non définis par les normes IFRS. Les APM présentés n'ont pas plus d'importance que les indicateurs définis par les normes IFRS.

Les principaux indicateurs alternatifs de performances utilisés par le groupe sont :



The Good Mood Supplier

- EBIT « Earning before interests & taxes » ou Résultat d'exploitation correspond au résultat avant charges et produits financiers, et charges et produits fiscaux
- L'EBITDA « Earning before interests, taxes, depreciation & amortization » ou Cash-Flow d'exploitation est déterminé comme étant le résultat d'exploitation avant amortissements, réductions de valeur, provisions, charges de la dette et impôts.
- Le EBITDA ajusté « adjusted earnings before interests, taxes, depreciation & amortization » ou Cash-Flow d'exploitation ajusté, est déterminé comme étant le résultat d'exploitation avant amortissements, réductions de valeur, provisions, charges de la dette et impôts et charges et produits non récurrents.
- Les « Eléments non récurrents » sont les charges et revenus à caractère exceptionnel et non répétitif de par leur survenance et par référence à l'activité normale récurrente de l'entreprise, tels que par exemple coûts et revenus relatifs à la vente ou l'achat de société ou d'activité, coûts de restructuration ou de réorganisation ponctuelle et significatif de par son ampleur.
- La dette financière nette consolidée correspondant à la somme des dettes portants intérêts diminuée de la trésorerie active, en ce compris les éventuels plans de paiement de dettes fiscales et sociales.

## Note 5 : Information sectorielle

En application de l'IFRS 8 et conformément à la décision du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du 4 juin 2009, le Groupe considère n'être actif que dans un seul segment opérationnel à savoir le marché des boissons en entreprises et que dans un seul secteur géographique.

Le Groupe Fountain réalise plus de 99% de son chiffre d'affaires sur le marché européen, il n'y a donc qu'un seul segment géographique. Lorsque l'activité hors Europe dépassera les 10%, un segment secondaire supplémentaire sera créé. L'intégralité du chiffre d'affaires provenant des ventes de produits et de services est issue des clients externes.

## Note 6 : Caractère saisonnier

L'activité du Groupe Fountain hors impact Covid-19 se répartit historiquement aux alentours de 52 % sur le premier semestre et de 48 % sur le second semestre.

## Note 7 : Covenants bancaires

La Société recourt à des financements externes auprès d'institutions financières telles que des banques.

Dans le cadre de l'accord intervenu en mars 2022 avec les banques ING et BNP Paribas Fortis, de nouveaux covenants ont été définis. Au 30 juin 2022, tous les covenants ont été respectés.



The Good Mood Supplier

Le tableau ci-après reprend les covenants et les valeurs atteintes correspondantes sur base des états financiers tels qu'ils seraient sur base des normes applicables avant le 01.01.2019, soit avant application de la norme IFRS 16 tel que prévu dans l'accord bancaire avec ING et BNP Paribas Fortis.

Covenants K EUR	Mar-22	Jun-22	Sep-22	Dec-22	Jun-23	Dec-23	Jun-24	Dec-24	Jun-25	Dec-25
<b>EBITDA</b>										
Covenant	(300)	100	251	840	696	1,739	1,055	2,465	1,055	2,465
Actual	155	326								
Deviation vs Covenant	152%	225%								
<b>Net Financial Debt</b>										
Covenant	7,019	7,050	7,124	6,633	5,538	4,354	3,199	1,628	1,628	1,628
Actual	6,014	5,615								
Deviation vs Covenant	(14%)	(20%)								

## Note 8 : Dette financière nette

Cet indicateur de performance alternatif est constitué des dettes financières LT et CT portant intérêts, en ce compris le reclassement de dettes fiscales et sociales et des dettes fournisseurs échues à + de 60 jours, desquelles la trésorerie active est déduite.

<b>Dette nette</b>	<b>Jun-22</b>	<b>Dec-21</b>
	<b>K€</b>	<b>K€</b>
Dettes financières Long Terme	-5.078	-5.384
Dettes financières Court Terme	-4.385	-4.725
<i>dont dettes fournisseurs échues a + de 60 jours</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont dettes fiscales &amp; sociales LT</i>	<i>-756</i>	<i>-1.020</i>
<i>dont dettes fiscales et sociales CT</i>	<i>-883</i>	<i>-878</i>
<b>Dette financière brute totale</b>	<b>-9.463</b>	<b>-10.109</b>
<b>Trésorerie active</b>	<b>1.264</b>	<b>2.242</b>
<b>DETTE NETTE totale</b>	<b>-8.199</b>	<b>-7.867</b>

La dette financière brute au 30 juin 2022 se décompose comme suit :



The Good Mood Supplier

	Situation Juin 2022				Situation décembre 2021			
	Situation 30 juin 2022				Situation 31 décembre 2021			
I. PASSIFS PORTANT INTERETS SELON L'ECHEANCE	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total	<1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans	Total
Crédits bancaires moyen terme	799	1.569		2.368	1.130	1.279	0	2.409
Factoring	1.436			1.436	1.431	0	0	1.431
Autres emprunts	320	918		1.238	531	885	0	1.416
Dettes fiscales et sociales	883	756		1.639	894	1.020	0	1.914
<b>Total</b>	<b>3.438</b>	<b>3.243</b>	<b>0</b>	<b>6.681</b>	<b>3.986</b>	<b>3.184</b>	<b>0</b>	<b>7.170</b>
Intérêts non comptabilisés								
<b>Total des échéances de paiement futures</b>								
Dettes de location - sale and lease back	161	36	0	197	112	49	0	162
Dettes de location	786	1.456	342	2.584	626	1.963	188	2.777
<b>Total</b>	<b>947</b>	<b>1.492</b>	<b>342</b>	<b>2.781</b>	<b>738</b>	<b>2.012</b>	<b>188</b>	<b>2.939</b>
Intérêts non comptabilisés	127	254	51	432	137	235	50	422
<b>Total des échéances de loyer futures</b>	<b>1.074</b>	<b>1.746</b>	<b>393</b>	<b>3.213</b>	<b>875</b>	<b>2.247</b>	<b>238</b>	<b>3.360</b>
<b>II. FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS SELON L'ECHEANCE</b>								
1. Fournisseurs	2.753			2.753	2.139			2.139
2. Avances reçues	1			1	1			1
3. Autres créditeurs	1.761	83		1.844	1.733	102		1.835
<b>TOTAL</b>	<b>4.515</b>	<b>83</b>	<b>0</b>	<b>4.598</b>	<b>3.873</b>	<b>102</b>	<b>0</b>	<b>3.975</b>

Comme mentionné dans le rapport de gestion, le groupe a obtenu un plan d'étalement des dettes sociales relatives au quatrième semestre 2021.

L'accord de moratoire sur les dettes ING et BNPPF reporte entre autres les 4 échéances trimestrielles de décembre 2021 à septembre 2022 pour un total de 714 K€ à la période de juin 2023 à mars 2024. Un moratoire auprès de la Sogepa a également été obtenu. Nous prions le lecteur de se référer au rapport de gestion pour plus de détails à ce sujet.

## Note 9 : Dette fournisseurs

La dette fournisseurs au 30 juin 2022 se décompose comme suit :

Balance âgée fournisseurs K€	juin		décembre	
	2022	% Répartition	2021	% Répartition
Non échu	2,459	89%	1,444	68%
de 1 à 30 jours	228	8%	476	22%
de 31 à 60 jours	31	1%	206	10%
de 61 à 90 jours	-3	0%	13	1%
> 90 jours	38	1%		0%
<b>Total</b>	<b>2,753</b>	<b>100%</b>	<b>2,139</b>	<b>100%</b>

Les dettes échues à plus de 90 jours sont constituées de factures contestées et/ou en discussion. Les dettes commerciales sont en hausse (+614 K€). Cela s'explique par une hausse significative des commandes passées auprès des fournisseurs en anticipation d'éventuelles futures hausses des prix sur le marché ainsi que d'éventuelles futures ruptures dans la chaîne d'approvisionnement du fait de la situation économique globale.



The Good Mood Supplier

Les autres créditeurs courants ont augmenté de 29 K€ au 30 juin 2022 par rapport au 31 décembre 2021 suite à la légère hausse des dettes sociales.

## Note 10 : Instruments financiers

Tous les actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Hormis les créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne détient pas d'actif financier à l'exception de dépôts de garantie consentis pour l'essentiel pour la prise en location de bâtiments par les entités du groupe ainsi que de garanties pour l'utilisation des cartes carburants pour les véhicules de fonction et de services du Groupe.

En 2022, il n'y a pas eu de changement de classification des actifs et passifs financiers qui aurait résulté d'un changement d'objet de l'utilisation de ces actifs et passifs financiers.

## Note 11 : IFRS 9 : Dépréciation de créances commerciales

### Créances commerciales

Les créances commerciales, respectivement au 30 juin 2022 et au 31 décembre 2021, se décomposent comme suit :

Balance agée clients K€	30/06/22				31/12/21			
	Balance	% Répartition	% provision	provision	Balance	% Répartition	% provision	provision
Non échu	2,503	85%	2%	50	1,779	74%	2%	34
de 1 à 30 jours	270	9%	2%	5	473	20%	2%	9
de 31 à 60 jours	89	3%	2%	2	77	3%	2%	2
de 61 à 90 jours	12	0%	2%	0	9	0%	2%	0
de 91 à 180 jours	17	1%	25%	4	9	0%	25%	2
de 181 - 360 jours	19	1%	50%	10	10	0%	50%	5
> 361 jours	40	1%	100%	40	54	2%	100%	54
<b>Total</b>	<b>2,951</b>	<b>100%</b>	<b>4%</b>	<b>111</b>	<b>2,411</b>	<b>100%</b>	<b>4%</b>	<b>106</b>

Toutes les créances non échues et celles échues à moins de 3 mois sont provisionnées à 2% sur base des pertes de crédit attendues historiques. De 3 mois jusqu'à 12 mois échus, les créances sont provisionnées selon 25% ou 50%. A partir de plus d'un an de retard ou lorsque les sociétés sont en faillite, les créances sont provisionnées à 100%.

Le montant publié dans l'état de la situation financière est le montant net des créances, à savoir le montant des créances clients diminué des réductions de valeur sur ces créances.

L'augmentation des créances commerciales est à mettre en relation avec l'évolution de l'activité.

## Note 12 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe Fountain a analysé l'ensemble des flux de produits générés par son activité en utilisant le modèle à 5 étapes d'IFRS 15.



The Good Mood Supplier

Fountain a identifié 3 catégories d'obligations de prestations (PO) générées par ses contrats avec ses clients :

1. Livraison : le revenu est reconnu au moment de la livraison produit/machine (point in time).
2. Location de machine : le revenu est reconnu selon IFRS16 ; étant donné qu'il s'agit de locations simples, le revenu est reconnu linéairement au fur et à mesure de la durée du contrat (voir ci-dessous).
3. Entretien : le revenu est reconnu linéairement au fur et à mesure de la satisfaction de la PO/durée du contrat.

Le chiffre d'affaires par type de vente se décompose comme suit :

Facturation	Jun-22	Jun-21	Jugement et points d'attention	Conclusion
Produits et accessoires	8.757	6.555	Mise à disposition : classification IFRS16	Reconnaissance du revenu à la livraison (mensuelle - trimestrielle) - point in time - vente spot
Machines & pièces détachées	1.735	1.451		Reconnaissance du revenu à la livraison - point in time - vente spot
Services	1.571	2.350		Contrat de services => 1 à 3 obligations de performance : - Produit : à la livraison du produit (point in time) - Location : over time = linéairement sur la durée du contrat - Entretien : over time = linéairement sur la durée du contrat
<b>Total général</b>	<b>12.063</b>	<b>10.356</b>		
Eléments de réconciliation	-28	-91		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12.035</b>	<b>10.265</b>		

Le chiffre d'affaires par pays se décompose comme suit :

	Jun-22	Jun-21
Belgique	2.891	2.527
France	8.229	7.338
Danemark	507	448
Autres	407	43
<b>Total</b>	<b>12.035</b>	<b>10.356</b>
Elément de réconciliation		-91
<b>Total</b>	<b>12.035</b>	<b>10.265</b>

### Note 13 : Test de la valeur recouvrable des actifs courants et non-courants

En conformité avec les IFRS, le Groupe teste annuellement si les actifs des différentes unités génératrices de trésorerie qui le composent doivent être dépréciés. Ce test est à appliquer également en revue intermédiaire s'il y a des indicateurs de perte de valeurs. Si ces tests démontrent que la valeur comptable nette de l'immobilisation est supérieure à sa valeur économique, la valeur comptable nette est réduite à hauteur de sa valeur économique par l'enregistrement d'une charge d'impairment sur la période.

Ce test n'a pas été réalisé à fin juin 2022 car aucun indicateur de perte de valeur n'existait à cette date. En conséquence, le prochain test de dépréciation aura lieu en fin d'année.



The Good Mood Supplier

## Note 14 : Éléments non récurrents

Au premier semestre 2022, les éléments non récurrents s'élèvent à -132K€ et sont liés exclusivement aux frais d'acquisition de Javry. Ces frais sont comptabilisés en compte de résultats conformément aux prescriptions de IFRS3.

	Jun-22			Jun-21		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
<b>1. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>12.036</b>	<b>0</b>	<b>12.036</b>	<b>10.265</b>	<b>0</b>	<b>10.265</b>
1.1. Ventes de biens et produits des machines mises à disposition	12.036		12.036	10.265		10.265
1.2. Produits provenant des redevances	0		0	0		0
<b>2. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>214</b>	<b>0</b>	<b>214</b>	<b>125</b>	<b>0</b>	<b>125</b>
2.1. Intérêts						
2.2. Autres produits opérationnels	214		214	125		125
<b>3. CHARGES OPERATIONNELLES</b>	<b>-12.185</b>	<b>-132</b>	<b>-12.053</b>	<b>-11.493</b>	<b>-97</b>	<b>-11.396</b>
3.1. Matières premières et consommations utilisées	-4.053		-4.053	-3.512		-3.512
3.2. Variation de stocks de produits finis et de travaux en cours						
3.3. Frais de personnel	-4.528		-4.528	-4.407	-97	-4.310
3.4. Dotations aux amortissements	-783		-783	-1.095		-1.095
3.5. Pertes de valeur	-21		-21	-34		-34
<i>dont pertes de valeur sur stocks</i>	-16		-16	-44		-44
<i>dont pertes de valeur sur clients</i>	-5		-5	10		10
<i>dont perte de valeur sur immobilisations</i>	0		0	0		0
3.6. Autres charges opérationnelles	-2.800	-132	-2.668	-2.446		-2.446
3.6.1. <i>dont dotations/reprises de provision</i>	-1		-1	0		0
3.6.2. <i>dont autres charges opérationnelles non cash</i>	0		0	0		0
3.6.2. <i>dont autres charges opérationnelles cash</i>	-2.799	-132	-2.667	-2.445		-2.445
<b>4. RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>65</b>	<b>-132</b>	<b>197</b>	<b>-1.103</b>	<b>-97</b>	<b>-1.006</b>

	Jun-22			Jun-21		
	Total	Non récurrent	Récurrent	Total	Non récurrent	Récurrent
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>65</b>	<b>-132</b>	<b>197</b>	<b>-1.103</b>	<b>-97</b>	<b>-1.006</b>
Dotations aux amortissements	783	0	783	1.095	0	1.095
Pertes de valeur	21	0	21	34	0	34
Provisions	1	0	1	0	0	0
Charges opérationnelles non cash	0	0	0	0	0	0
<b>EBITDA</b>	<b>870</b>	<b>-132</b>	<b>1.002</b>	<b>26</b>	<b>-97</b>	<b>123</b>

## Note 15 : Résultat fiscal

A fin juin 2022, la charge d'impôt sur le résultat s'élève à 0 K€. Pour rappel, le produit d'impôt sur le résultat pour le premier semestre 2021 s'élève à 196 K€ après le retraitement mentionné en Note 3.

Le solde des impôts différés au 30 juin 2022 est de 3.158 K€, soit une augmentation de 15 K€ par rapport au 31 décembre 2021. Cet actif d'impôts différés est principalement constitué de pertes fiscales futures.

Le calcul des impôts différés a fait, l'année passée, l'objet d'un changement de méthodologie consistant à considérer les probabilités de réalisation des résultats fiscaux prévus dans le plan financier.

## Note 16 : Dividendes payés

En 2022, le Groupe Fountain n'a pas octroyé de dividendes au titre de l'exercice 2021.

## Note 17 : Transactions avec parties liées

Conformément aux recommandations du Code belge de Gouvernance d'Entreprise, la société a adopté des règles de conduite relatives aux opérations avec une personne liée qui contiennent des exigences applicables aux membres du Conseil et au Comité de Gestion, en plus des exigences en matière de conflits d'intérêts.



Le prêt d'actionnaire de QuaeroQ mis en place le 30 juin 2015 pour un montant de 300 K€ remboursable le 31 décembre 2021 a été modifié en octobre 2020 pour étaler son remboursement par trimestrialités égales sur la période du 31 mars 2022 au 31 décembre 2025. Par moratoire approuvé le 24 décembre 2021 et signé le 11 mars 2022, le plan de remboursement a été reporté à la période du 31 mars 2023 au 31 décembre 2025.

Les prêts de l'administrateur Sogepa, elle-même représentant la Région Wallonne, octroyés en 2014 sont remboursés conformément aux conventions et ont une valeur de 297 K€ au 30 juin 2022. De plus, un prêt complémentaire de la Sogepa a été mis en place le 29 janvier 2021 pour un montant de 625 K€. Par avenant du 29 mars 2022, le plan de remboursement des dernières échéances de décembre 2021 à mars 2024 du prêt initial de la Région Wallonne a été reporté à la période de décembre 2022 à mars 2024 et le plan de remboursement du nouveau prêt de 625.000 € de 2020 initialement prévu de mars 2022 à décembre 2025 a été reporté sur la période de mars 2023 à décembre 2025.

Le 9 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé des avances temporaires de trésorerie de Frédéric Tiberghien, représentant de Dare Consulting srl, présidente du conseil d'administration, et de Raja-Invest bv, administrateur exécutif, pour respectivement 200 K€ et 150 K€ pour renforcer la trésorerie de Fountain dans l'attente de la réalisation de l'augmentation de capital en cours. Ces avances de trésorerie ont été faites pour une durée de 2 mois à compter du 26 août 2022 sans intérêt et avec 4% d'intérêt au-delà de la période prévue de 2 mois si ces avances devaient être prolongées.

Le conseil d'administration a confié à son président, Dare Consulting srl, représentée par Frédéric Tiberghien, la mission de gestion du projet d'acquisition de Javry par Fountain moyennant facturation de ses prestations au taux journalier de 1.250 €. Dans ce contexte, Dare Consulting srl a facturé Fountain un montant total d'honoraires de 12.500 € pour 10 jours de prestations.

## **Note 18 : Perspectives et justification de l'application des règles comptables de continuité**

La redynamisation des actions commerciales initiées en 2021 continue clairement à porter ses fruits. Aussi bien les ventes récurrentes de consommables que le volume des placements des machines à café et des fontaines à eau auprès de nouveaux clients ont soutenu la croissance du chiffre d'affaires. Le management est confiant sur la poursuite de cette tendance au dernier quadrimestre 2022 et en 2023 et ce, grâce notamment à un renforcement des forces de ventes de la société.

A partir du 1er juillet 2022, Fountain intégrera également dans son périmètre de consolidation la société Javry qu'elle a acquis à 100% à cette date. Javry contribuera à la croissance de Fountain en termes de chiffre d'affaires et également d'Ebitda. En effet, la société a réalisé au 30 juin 2022 une croissance de l'ordre de 290 K€ ou de 49% de son chiffre d'affaires par rapport au premier semestre 2021 et son Ebitda sur la même période s'est clôturé à 197 K€.

Comme indiqué ci-avant, Fountain procède actuellement à une augmentation de capital par l'émission de maximum 996.214 actions nouvelles à émettre au cours moyen des transactions des 30 derniers jours précédant la décision effective de l'augmentation de capital. Cette opération est destinée à couvrir le paiement initial effectué pour le prix d'achat des actions de la société Javry, earn-outs non compris, ainsi qu'à renforcer la trésorerie de la Société.

Fountain a intégré ces différents éléments dans son plan financier tout comme elle a également intégré le contexte inflationniste prévoyant une hausse d'activité liée à l'effet prix avec une marge légèrement





revue à la baisse. Elle a également tenu compte des éléments de trésorerie liés à l'acquisition de Javry ainsi que de l'excédent de trésorerie attendu suite à l'augmentation de capital susvisée. Les prévisions de trésorerie qui en découlent vont lui permettre de faire face aux échéances de remboursement des 12 prochains mois.

Ces prévisions n'échappent toutefois pas aux risques divers qui sont exposés dans le rapport annuel.

Le plan financier sur base duquel la projection de trésorerie et les calculs d'impôts différés sont calculés est établi à partir de plusieurs hypothèses dont la principale est l'évolution du chiffre d'affaires du groupe Fountain sur les 5 prochaines années.

Compte tenu des résultats réalisés au premier semestre, dont une croissance du chiffre d'affaires de 17,2%, et de la hausse des prix de vente réalisée au 1<sup>er</sup> juillet 2022, les hypothèses de croissance retenues par Fountain pour l'évolution de son chiffre d'affaires semblent raisonnables.

A titre de mesure de sensibilité des projections établies, dans l'hypothèse où la croissance du chiffre d'affaires serait réduite de 3% sur le second semestre 2022, passant ainsi de 20,1 % à 17,1%, et sur les années ultérieures, passant de 5% à 2% :

- le covenant bancaire d'Ebitda serait atteint au 31/12/2022 et à 85% au 30/06/2023,
- le covenant bancaire de dette nette serait atteint aux 2 échéances,
- la trésorerie resterait positive jusqu'au 31/12/2023,
- les actifs d'impôts différés seraient réduits d'un montant de l'ordre de 870 K€ du fait de la réduction des résultats futurs avant impôts,
- le niveau de capitaux propres resterait supérieur à la moitié du capital social sur la période du plan.

Pour rappel, les données financières de cette analyse de sensibilité ci-avant ne sont que des projections estimatives.

## Note 19 : Événements significatifs postérieurs au 30 juin 2022

### Acquisition de Javry

Le 1er juillet 2022, Fountain a signé une convention d'achat de la totalité des actions de la société Javry SRL avec transfert de propriété des actions immédiat.

Javry SRL est une société belge fondée en 2015 qui propose aux entreprises et aux particuliers des cafés sourcés en direct, issus d'une filière éthique et écologique. Pour les professionnels, Javry propose également des formules de location de machine à café ainsi qu'un service de très haute qualité, facilité par la digitalisation des interactions et des processus.

Le Groupe a fait usage de la possibilité de déterminer le goodwill dans une fenêtre d'un an à compter de la date d'acquisition (1<sup>er</sup> juillet 2022). Le Groupe n'a donc pas encore procédé à l'identification et l'évaluation à la juste valeur des actifs acquis et passifs repris, et n'est pas en mesure de donner les informations requises par IFRS3. Comme indiqué en note 14, les frais d'acquisition comptabilisés en compte de résultats s'élèvent à 132 KEUR à fin juin 2022.

Le goodwill attendu est lié aux synergies liées à l'activité B2B des deux sociétés : d'une part, Javry a démontré la pertinence et la force d'un modèle d'entreprise qui s'appuie sur ce qu'il y a de mieux en matière de digitalisation, de web-marketing et d'éco-responsabilité ; en contrepartie, Javry bénéficiera des compétences de Fountain en matière de services aux clients.

Le prix d'acquisition des actions de Javry est composé (i) d'un paiement initial de 861.275,00 € au moment de l'achat effectif des actions le 1er juillet 2022 en contrepartie du transfert de propriété des actions à la



The Good Mood Supplier

même date et (ii) de 3 earn-outs successifs estimés globalement à 1.293.090 € en fonction du chiffre d'affaires et EBITDA des 3 exercices 2022, 2023 et 2024. Le prix total est estimé à 2.154.365,00 € avec un maximum qui est contractuellement fixé à 2.491.262,00 €.

#### Augmentation de capital et gestion de la trésorerie

Le paiement initial de l'acquisition de Javry a été effectué avec la trésorerie de la Société mais, pour financer ce paiement, la Société va procéder à une augmentation de capital réservée à certains actionnaires existants et d'autres investisseurs privés uniquement. Sur base d'un cours moyen pondéré des transactions des 30 derniers jours de 1,15 € par action au 20 juillet 2022, le montant de l'augmentation de capital sera, en fonction du cours, de 1.145.646,10 €. Elle couvrira le paiement initial de 861.275,00 € payé pour l'acquisition des actions de Javry et apportera des moyens supplémentaires d'investissement à la Société à concurrence de 284.371,10 €.

Fountain a convoqué une assemblée générale extraordinaire (prévue le 14 octobre 2022) pour la réalisation d'une augmentation de capital par la création de maximum neuf cent nonante six mille deux cent quatorze (996.214) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, de même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir de la souscription, émises au cours moyen pondéré des transactions en bourse des 30 jours précédant l'assemblée générale, soit pour un montant maximal de 502.941,29 € (Cinq cent deux mille neuf cent quarante et un euros et vingt-neuf cents) pour porter le capital de 2.514.710,98 € (Deux millions cinq cent quatorze mille sept cent dix euros et nonante-huit cents) à maximum 3.017.652,27 € (Trois millions dix-sept mille six cent cinquante-deux euros et vingt-sept cents), le solde étant affecté à la prime d'émission.

Le 9 septembre 2022, le conseil d'administration a approuvé une avance de trésorerie de Frédéric Tiberghien, actionnaire et représentant de Dare-Consulting SRL, présidente du conseil d'administration, pour un montant de 200K€ et de Raja-Invest BV, administrateur exécutif, pour 150 K€ et ce afin de renforcer la trésorerie de Fountain après le paiement upfront des actions Javry au 1er juillet 2022 et dans l'attente de la concrétisation de l'augmentation de capital en cours de réalisation prévue pour le 14 octobre à venir.

Aucun autre évènement significatif n'est survenu postérieurement au 30 juin 2022.



Rapport du commissaire au Conseil  
d'Administration de Fountain SA sur l'examen  
des états financiers consolidés intermédiaires  
résumés pour la période de 6 mois arrêtée au  
30 juin 2022.

## ***Rapport du commissaire au conseil d'administration de FOUNTAIN SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée pour la période de six mois clôturée au 30 juin 2022***

### **Introduction**

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe, comprenant la situation financière consolidée de FOUNTAIN SA au 30 juin 2022, l'état consolidé du résultat global, le tableau des flux de trésorerie et l'état des variations des capitaux propres y afférents pour la période de six mois clôturée à cette date, ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire sur la base de notre examen limité.

### **Etendue de notre examen limité**

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

### **Conclusion**

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la norme IAS 34 "Information financière intermédiaire", telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

## Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 18 reprise dans l'information financière consolidée intermédiaire où l'organe de gestion expose son plan de mesures en vue d'assurer la continuité de ses opérations et justifie ainsi l'application des règles d'évaluation appropriées aux perspectives de continuité.

La Hulpe, le 30 septembre 2022

Signé numériquement  
par Christophe Colson  
(Signature)  
DN : cn=Christophe  
Colson (Signature), c=BE

BDO Réviseurs d'Entreprises S.R.L.  
Commissaire  
Représentée par Christophe Colson